

# Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

## Département du Maine-et-Loire

Laurence HORREAU

Service Logement

CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02

Tel : 02 41 18 80 64

[l.horreau@maine-et-loire.fr](mailto:l.horreau@maine-et-loire.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le FSL permet de favoriser le maintien et l'accès durable dans le logement des personnes défavorisées à travers des aides financières et/ou un accompagnement social sur la thématique logement.

S'agissant des aides financières :

- Pour le maintien dans le logement, les domaines d'intervention sont :
  - o Les impayés de loyers ou de charges locatives,
  - o Les impayés d'assurance habitation,
  - o Les impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone/internet,
  - o Les impayés de mensualités de prêt immobilier,
  - o Les interventions sanitaires exceptionnelles.
  
- Pour l'accès au logement, les domaines d'intervention sont :
  - o Le dépôt de garantie,
  - o Le 1er mois de loyer,
  - o L'assurance habitation,
  - o Les frais d'installation (achat de mobilier de 1ère nécessité ou frais de déménagement).

S'agissant de l'accompagnement social :

- Pour l'accès au logement, il prend la forme de mesures individuelles d'accompagnement social des ménages :
  - o Logés en résidence sociale,
  - o Sous-locataires d'associations,
  - o Hébergés chez des tiers ou dépourvus de logement ayant pour objectif d'accéder au logement autonome.
  
- Pour le maintien dans un logement, cet accompagnement prend la forme :
  - o De mesures individuelles d'accompagnement social des ménages dans un objectif de maintien dans leur logement ou de relogement plus adapté (si besoin, en allant au-devant des ménages en difficulté),
  - o De mesures individuelles d'auto-réhabilitation accompagnée (auprès de locataires du parc social et de propriétaires occupants),
  - o D'un accompagnement social et juridique des accédants en difficultés
  - o De forums collectifs de sensibilisation aux écogestes
  - o De visites-conseils à domicile sur des économies d'énergie et d'eau

---

### TYPE D'AIDE

Subvention et accompagnement social des ménages.

---

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire



## TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Tout public qui connaît des difficultés financières et/ou sociales compromettant le maintien dans son logement ou l'accès à un logement.

---

## CONDITIONS DE L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE FSL

- Solliciter en priorité les dispositifs existants (plan d'apurement, surendettement, Loca-pass...),
  - Remplir les conditions inhérentes au demandeur, au logement, aux ressources et remplir les conditions spécifiques précisées dans le règlement intérieur du FSL adopté par l'Assemblée Départementale du Maine-et-Loire le 10 décembre 2018 :
    - o Ne pas dépasser le taux d'effort défini dans le cadre du règlement FSL,
    - o Ne pas dépasser les plafonds de ressources prévus par le règlement FSL,
    - o Dans le cas de l'aide aux impayés de loyer, reprendre les paiements de façon régulière auprès de l'organisme créancier...
- 

## MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Selon les ressources, la composition de la famille et les barèmes indiqués dans le règlement intérieur du FSL.

---

## ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : 3 819 000 €

---

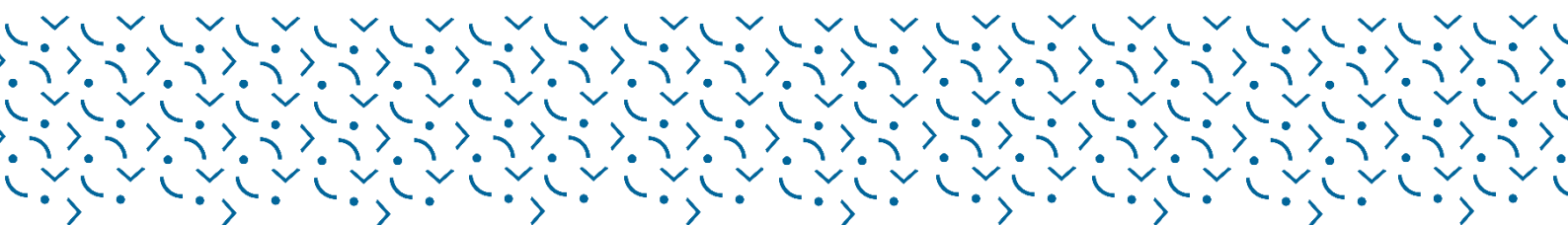
## BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Année 2021 : 3 507 620 € de dépenses engagées dont :

- 849 236 € pour les aides financières à l'accès (1 691 ménages aidés – 81 % des ménages aidés accèdent à un logement du parc social)
- 912 696 € pour des aides financières au maintien dans le logement soit 52 % des dépenses consacrées aux aides financières du FSL (2 059 ménages aidés - baisse des dépenses pour les fluides (-11%) et hausse des dépenses d'aides pour impayés de loyer (+38%) comparativement à 2019)
- 1 639 233 € pour le financement d'accompagnements sociaux logement et de mesure de prévention : 1 222 ménages accompagnés et 20 forums de sensibilisation aux éco gestes, 40 visites conseils personnalisés énergie-eau réalisés.

Année 2020 : 3 242 033 € de dépenses dont :

- 737 763 € pour les aides financières à l'accès (1 456 ménages aidés – 81 % des ménages aidés accèdent à un logement du parc social)
- 874 817 € pour des aides financières au maintien dans le logement soit 54% des dépenses consacrées aux aides financières du FSL (1 910 ménages aidés - baisse des dépenses pour les fluides (-17%) et hausse des dépenses d'aides pour impayés de loyer (+35%) comparativement à 2019)
- A noter en 2020, le Département a mis en place un dispositif FSL Exceptionnel afin de venir en aide à des ménages impactés par une baisse de ressources liée à la crise sanitaire : 207 personnes ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de **101 326 € afin de faire face à des impayés de loyers ou d'énergie.**
- 1 526 503 € pour le financement d'accompagnements sociaux logement : 1 115 ménages accompagnés.



Année 2019 : 3 302 659 € dont :

- 892 085 € pour les aides financières à l'accès (1 037 ménages aidés – 77 % des ménages aidés accèdent à un logement du parc social)
- 815 603 € pour des aides financières au maintien dans le logement (2 121 ménages aidés - 19% des aides attribuées pour une dette de loyer et qui représente 46% de l'enveloppe allouée au titre des aides au maintien dans le logement)
- 1 508 056 € pour le financement d'accompagnements sociaux logement et de mesures de prévention : 1 263 ménages accompagnés et plus de 220 personnes sensibilisées aux écogestes.

Année 2018 : 3 722 290 € dont :

- 1 331 849 € pour les aides financières à l'accès (2 402 ménages aidés – 80 % des ménages aidés accèdent à un logement du parc social)
- 802 111 € pour des aides financières au maintien dans le logement (2 251 ménages aidés - 15% des aides attribuées pour une dette de loyer et qui représente 39% de l'enveloppe allouée au titre des aides au maintien dans le logement)
- 1 421 778 € pour le financement d'accompagnements sociaux logement et de mesures de prévention : 1 303 ménages accompagnés et plus de 327 personnes sensibilisées aux écogestes.

Année 2017 : 3 452 304 € dont :

- 976 473 € pour les aides financières à l'accès (2 048 ménages aidés - 71% des ménages aidés accèdent à un logement du parc social)
- 685 191 € pour des aides financières au maintien dans le logement (2 029 ménages aidés et 14% des aides attribuées pour une dette de loyer)
- 1 788 857 € pour le financement d'accompagnements sociaux logement et de mesures de prévention : 1317 ménages accompagnés et 207 personnes sensibilisées aux écogestes.

